



CENTRE PARISIEN SHOTOKAN

Association loi 1901- N° RNA W751211670 – N° FFK / F750869

Cours de Karaté- SAISON 20.. / 20 ..

FICHE d'INSCRIPTION

NOM : <i>En majuscules</i>	
--------------------------------------	--

PRENOM : <i>En majuscules</i>	
---	--

DATE DE NAISSANCE : <i>00/00/0000</i>	
---	--

ADRESSE : <i>En majuscules</i>	
--	--

CODE POSTAL :	
----------------------	--

Mail	@
------	---

SECTION (Cocher Les cases) :	Enfants <input type="checkbox"/>
	Adultes <input type="checkbox"/>

1 ^{ère} saison <input type="checkbox"/>	Renouvellement <input type="checkbox"/>
--	---

Voulez-vous une licence fédérale ?	oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<small>Pour des raisons personnelles, Je ne désire pas prendre une licence FFKDA (fédération française de karaté) pour la saison mentionnée ci-dessus. J'assure avoir été informé par les dirigeants de ma démarche et des conséquences de ma décision. j'ai été aussi informé que je pouvais revenir sur ma décision avant le 31 janvier de la saison en cours</small>	<small>Si « non » apposer sa signature</small>	

FICHE DE LIAISON SANITAIRE FACULTATIF

Groupe sanguin		1 photo d'identité au format administratif FACULTATIF
Difficultés de santé, allergies, problèmes chroniques... traitements		

En cas d'urgence	
	(Mère)
	(Père)
	(Autre)

Portable de la personne à contacter	
--	--

Médecin Traitant	
-------------------------	--

Tel	
------------	--

Son adresse :	
----------------------	--

N° de sécurité sociale :	
---------------------------------	--

Avez-vous une Mutuelle ?	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>
Si oui, indiquer le nom		

AUTORISATION PARENTALE & REGLEMENT

Je soussigné M(me) <small>(inscrire Le nom du Tuteur Légal)</small>		Autorise mon enfant <small>(inscrire son prénom)</small>	
---	--	--	--

A participer au cours de karaté dispensé par L'association Centre Parisien Shotokan, pour la saison 20.. / 20..

Je déclare exact les renseignements portés sur cette fiche d'inscription et de liaison sanitaire. J'autorise la prise en charge à la suite de tout incident pouvant survenir lors de la pratique. En tant que responsable légal de l'enfant ou pratiquant « majeur », j'autorise L'association Centre Parisien Shotokan à prendre le cas échéant et sur avis médical, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) à caractères d'urgences, rendues nécessaires par l'état de la personne concernée.

Je déclare aussi avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association figurant au dos de la fiche d'inscription, ou sur le site internet de l'association et je déclare en accepter les termes

(Dater & signer en faisant précéder de la motion « Bon pour accord »)
Fait à Paris Le

Père <input type="checkbox"/>	Mère <input type="checkbox"/>	Tuteur légal <input type="checkbox"/>
-------------------------------	-------------------------------	---------------------------------------

Signature :	
--------------------	--

Cadre réservé à l'administration

Mode de règlement	Chèque classique <input type="checkbox"/>	Espèces <input type="checkbox"/>	Carte bancaire <input type="checkbox"/>
--------------------------	---	----------------------------------	---

Descriptif chèques	BANQUE :	TIREUR :	N° CHÈQUE :	MONTANT :
---------------------------	-----------------	-----------------	--------------------	------------------

Si le paiement est groupé avec un ou plusieurs autres élèves d'une même famille le préciser ci-dessous



CENTRE PARISIEN SHOTOKAN

Association loi 1901- N° RNA W751211670 – N° FFK / F750869

Cours de Karaté- SAISON 20.. / 20 ..

REGLEMENT INTERIEUR

1. Il est porté à ma connaissance les règles à respecter :
2. Arrivées et départs : Les parents sont responsables des enfants jusqu'au début des cours et aussitôt à la fin des cours. Ceux-ci doivent être présent 15 mn maximum avant le cours, et doivent attendre qu'un responsable de l'association soit présent pour accéder aux vestiaires qui leur auront été désignés.
3. Trottinettes : Pour éviter que les enfants ne se blessent, les trottinettes sont interdites dans l'enceinte du gymnase, le club a sollicité les gardiens pour qu'ils fassent respecter cette disposition.
4. Tenue & hygiène : Une tenue correcte est exigée, dogi blanc avec ceinture correctement attachée. Pas d'écusson à l'exception de celui de la JKA ou du club sur la veste à l'emplacement du cœur. Pas d'étiquettes sur les manches et col de veste. Pas de bijoux et pas de bracelets de toutes sortes. T-shirt blanc pour les personnes de sexe féminin. Sans t-shirt pour celles de sexe masculin ; Les garçons portant des cheveux longs devront avoir le visage dégagé (soit attachés soit retenus par un serre tête). Les femmes devront avoir les cheveux attachés. Les pratiquants devront veiller à avoir les mains et pieds propres, ongles coupés.
5. Déroulement des cours : Il est interdit aux parents ou autre tiers d'assister aux cours.
6. Cours annulés ou reportés. Il peut arriver qu'en raison de stages ou de compétitions intervenant en soirée ou en weekend, certains cours pourraient ne pas avoir lieu.
Ces annulations ou reports, ne pourront pas donner lieu à des remboursements partiels ou total de la cotisation.
7. Droit à l'image : le licencié du club autorise l'association Centre Parisien Shotokan à le prendre en photo et à utiliser celle-ci dans le strict cadre de la promotion de l'association sans réclamer la moindre indemnité financière.
8. Cours d'essai : la période d'essai doit être exécutée durant le mois qui suit l'inscription, elle est d'une semaine soit 7 jours de réflexion ou de 2 cours consécutifs.
celle-ci ne pourra s'effectuer que si la fiche de renseignement est remplie et qu'elle est accompagnée d'un chèque couvrant le montant de la totalité de la cotisation, ceci pour permettre à l'association de faire jouer son assurance
9. Grades : le professeur est seul juge en matière de grade ; C'est lui qui décide de l'opportunité des examens et non l'élève lui-même.
Un élève qui se présenterait à un examen de « dan » d'une organisation quelconque sans l'accord préalable de son professeur, pourra se voir refuser l'entrée du dojo.
10. Remboursement : la cotisation est annuelle, elle n'est en aucun cas remboursable. Pour les débutants, une période d'essai d'une semaine est octroyée. Au terme de celle-ci soit 7 jours à compter de la date de l'établissement de la fiche d'inscription, la cotisation sera admise comme acquise et la personne sera considérée comme inscrite pour la saison. Toute saison entamée au-delà de la période d'essai sera due même s'il est fait des facilités de paiements.